

# Le dispositif **Prév'Intérim**



# À L'AST : UNE ORGANISATION INTERNE SUR LES ACTIONS INTÉRIM

---

- **AST : un SPSTI avec une équipe Intérim dédiée**

- 1 médecin référent identifié + 3 ETP médicaux
- 37 médecins et 10 infirmiers impliqués
- Une référente prévention Intérim nommée et une équipe de 3 à 4 préventeurs mobilisés par action (conseillers et assistants prévention)
- La responsable Relation Adhérent et le responsable Partenariat impliqués (liens FASTT et Prism'Emploi)





## **FASTT** : Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

Association à but non lucratif qui se consacre à l'amélioration des conditions de vie des salariés intérimaires via ses différents services : logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social.

Financée par les entreprises de travail temporaire dans le cadre d'un accord de branche, et gérée par les partenaires sociaux, la mission du FASTT est de sécuriser les parcours professionnels des intérimaires tout en les accompagnant dans les moments clés de leur vie.



**Prism'emploi** est l'organisation professionnelle des entreprises de travail temporaire et de recrutement.

Représentant plus de 600 entreprises et groupes de travail temporaire, elle offre à ses adhérents une information et une analyse juridique, sociale et économique du secteur et des services.

# TROIS OBJECTIFS POUR UNE MÊME MISSION : RENFORCER LA PRÉVENTION DU SECTEUR DE L'INTÉRIM

1- Sensibiliser les **entreprises utilisatrices** pour améliorer l'accueil et le suivi **du salarié intérimaire** en matière de santé au travail

2 - Accompagner les **agences d'emploi** à une meilleure **identification des expositions** lors de la préparation de la mission du salarié intérimaire

3 - Sensibiliser les **salariés intérimaires** avec une approche **santé-prévention** liés aux risques de leurs missions



# 1<sup>er</sup> type d'évènement Prév'Intérim



# Le parcours Santé Prévention

# Un parcours santé-prévention pour les travailleurs intérimaires

## 1. Votre visite médicale



Nos médecins se mobilisent spécialement pour vous cette journée !



Ateliers santé-prévention sur les thématiques de **santé** (alimentation, travail de nuit et posté, etc..) et de **prévention des risques** (bruit, risque chimique, EPC-EPI, chute de hauteur, etc..)

## 2. Sensibilisation santé-Prévention



Information sur les droits santé des intérimaires :

- Bilan santé Médialane
- Intérimaire santé

## 3. Truck « À vous la Santé et la sécurité »

# TYPES D' ACTIONS RÉALISÉES EN 2023 ET 2024

## ▪ Les journées Prév'Intérim

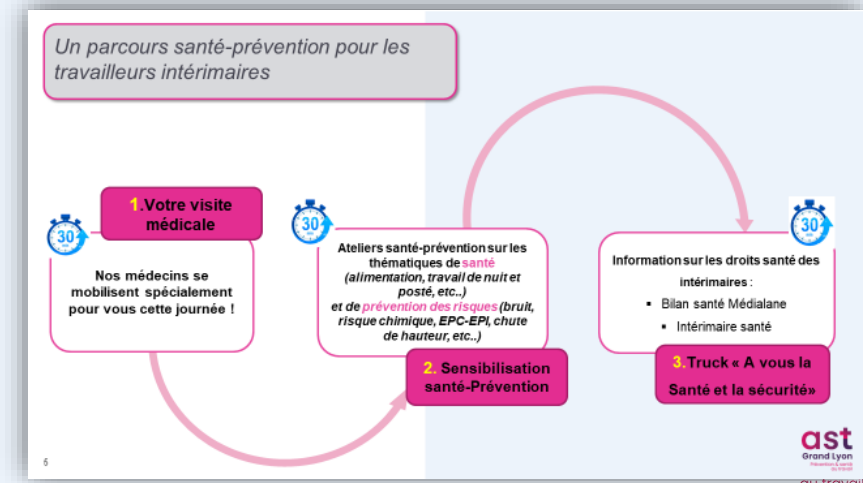
### ▪ Objectif

Proposer un parcours santé-prévention aux travailleurs intérimaires en 3 étapes :

1. Une visite médicale avec un professionnel de l'AST (médecin / infirmier)
2. Un temps de sensibilisation par le Truck « À vous la santé » du FASTT
3. Un temps de sensibilisation sur les thématiques santé-travail par les préventeurs et infirmiers de l'AST

### ▪ Dates de réalisation de l'action

- 11 octobre 2023
- 6 décembre 2023
- 4 juin 2024





# ACTIONS RÉALISÉES EN 2023 ET 2024

## ■ Journées Prév'Intérim

### ■ Résultats

11 octobre 2023 : 53 intérimaires

6 décembre 2023 : 42 intérimaires

4 juin 2024 : 64 intérimaires

→ 159 salariés intérimaires vus en visite médicale et sensibilisés sur les 3 sessions

Exemples de métiers : tuyauteur/monteur, cariste, préparateur de commande, manutentionnaire, agent de nettoyage, conducteur d'engins

### ■ Perspective

Convention d'expérimentation avec la DREETS pour continuer la poursuite des actions (en cours de finalisation)





# ACTIONS RÉALISÉES EN 2023 ET 2024

---

## ▪ Journées Prév'Intérim

### ▪ Résultats

11 octobre 2023 : 53 intérimaires

6 décembre 2023 : 42 intérimaires

4 juin 2024 : 64 intérimaires

→ 159 salariés intérimaires vus en visite médicale et sensibilisés sur les 3 sessions

Exemples de métiers : tuyauteur/monteur, cariste, préparateur de commande, manutentionnaire, agent de nettoyage, conducteur d'engins



### Ambiances thermiques

Travail au chaud	Travail au froid
<p><b>Température &gt; 28°C</b> Pour un travail nécessitant une activité physique</p> <p><b>Moyens de prévention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Faire des pauses régulières dans un endroit frais</li> <li>❖ Adapter le rythme de travail et réduire les efforts physiques</li> <li>❖ S'hydrater régulièrement avec de l'eau</li> <li>❖ Équipements de travail fournis par l'entreprise utilisatrice, adaptés à l'activité</li> </ul>	<p><b>Température &lt; 10°C</b> Une vigilance s'impose si la température est &lt; 5°C</p> <p><b>Moyens de prévention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Faire des pauses régulières dans un endroit tempéré</li> <li>❖ Équipements de travail fournis par l'entreprise utilisatrice, adaptés à l'activité : gants, bonnet, sous-vêtements thermiques, blouson...</li> <li>❖ Boire des boissons chaudes (thé, chocolat, soupe...)</li> <li>❖ Ne pas rester statique au travail</li> <li>❖ Penser à s'hydrater les mains après chaque lavage</li> </ul>
<p><b>Signes d'alerte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maux de tête</li> <li>❖ Déshydratation</li> <li>❖ Fatigue</li> <li>❖ Crampes de chaleur</li> <li>❖ Vertige/étourdissement/malaise</li> <li>❖ Désorientation/ propos incohérents</li> </ul>	<p><b>Signes d'alerte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Diminution de la dextérité</li> <li>❖ Sensation de picotement ou d'engourdissement des extrémités</li> <li>❖ Fatigue</li> <li>❖ Frissons</li> </ul>

Il est important de connaître les procédures d'urgence internes des entreprises utilisatrices et les conduites à tenir en cas problèmes/accidents.

Attention aux personnes vulnérables

**QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?**

**ast**  
Service Ergo



**ast**

### Si vous nous parliez de vous ?

- 1- Quelle est votre activité ?
- 2- Quels EPI utilisez-vous ?
- 3- Mangez-vous à votre poste de travail ?
- 4- Quels sont vos horaires de travail ?
- 5- Comment gérez-vous votre sommeil.
- 6- Comment vous alimentez-vous ?



## 2<sup>ème</sup> type d'évènement Prév'Intérim



# Le référent Prévention Intérim

# ACTION RÉALISÉE EN 2023

---

## ▪ **Evènement Prév'Intérim dédié aux entreprises utilisatrices**

- Objectif : proposer aux entreprises utilisatrices (EU) un temps collectif permettant de sensibiliser et d'accompagner les référents prévention intérim dans leurs rôles auprès du salarié intérimaire en les sensibilisant sur les risques préalablement identifiés afin de leur transmettre une méthodologie et des outils (accueil et suivi des travailleurs intérimaires tout au long de leurs missions)
  
- Date de réalisation de l'action : 9 novembre 2023

# L'événement Prév'Interim 1ère édition

AST Grand Lyon et Prism'emploi s'associent pour une action à destination des référents des travailleurs intérimaires

## Renforcer la prévention

- 1** **Identifiez** votre référent prévention des travailleurs intérimaires
- 2** **Inscrivez-le** à la journée du 9 novembre
- 3** **Assurez** sa montée en compétence, grâce au kit remis à l'issue de la journée et du suivi par l'AST Grand Lyon

## AST Grand Lyon

Nous accompagnons votre référent



**Le Jeudi 9 novembre 2023**

### Le programme de la journée :

-> Un atelier sur le rôle du référent prévention (les méthodes et outils)

Différents ateliers pratiques pour le référent sur des thèmes ou des risques liés à votre activité

- Risques chimiques
- Le bruit
- Les chutes de hauteur
- Manutention
- Equipement de protection
- Outils d'analyse des accidents du travail



**26 Av. Maréchal de Lattre de Tassigny, 69330 Meyzieu**



**Places limitées**

**Inscrivez-vous vite !**

Durée du parcours : 2h  
3 créneaux disponibles

- 1) 8h30-10h30
- 2) 10h30- 12h30
- 3) 13h30-15h30



**Contactez-nous**

[prevention-interim@astgrandlyon.fr](mailto:prevention-interim@astgrandlyon.fr)

# ACTION RÉALISÉE EN 2023

---

## ▪ Le référent Prévention Intérim

### ▪ Résultats

7 entreprises utilisatrices et 3 agences d'emploi présentes

Thématiques abordées : accueil du salarié, analyse des accidents du travail, risques professionnels (bruit, risque chimique, chute de hauteur, manutention manuelle/mécanique)

Présence d'agence d'intérim dans chaque session, ce qui permet des échanges et un lien entre entreprise utilisatrice et agence d'intérim



# ACTION RÉALISÉE EN 2023



# Perspectives

---



## 1 – Convention avec la DREETS

Afin de répondre à l'arrêté du 21 mars 2024 qui fixe le cahier des charges de l'expérimentation d'actions de prévention collective à destination des salariés d'entreprises de travail temporaire.

## 2 – Forum avec les agences d'emploi

Pour répondre à nos 3 objectifs de départ et compléter l'offre mis à disposition pour les travailleurs intérimaires et les entreprises utilisatrices, un forum dédié aux agences d'emploi devrait avoir lieu en fin d'année 2024 ou en début d'année 2025.